

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

[enseignement.be / jurys](https://enseignement.be/jurys)
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Humanités générales et technologiques – 3^e degré

Consignes d'examen

Cycle	2022 – 2023 / 2
Titre	CESS G / TTR
Matière	Français

1. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière : français

Equivalent dans une grille horaire : 5 heures / semaine

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **486P/2018/240**

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf>

Nom du programme :

*Programme d'études du cours de français
Enseignement secondaire de plein exercice
Humanités générales et technologiques
Enseignement secondaire général et technique de transition
Deuxième et troisième degrés*

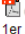

Référentiel :

Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités générales et technologiques

Publié au Moniteur belge le 22 février 2018.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296>

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2^e et 3^e degrés de transition :

-  Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques – mathématiques (en vigueur le 1^{er} septembre 2015 pour la 3^e année, le 1^{er} septembre 2016 pour la 4^e année, le 1^{er} septembre 2017 pour la 5^e année et le 1^{er} septembre 2016 pour la 6^e année)
-  Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques - français (en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2018 pour la 3^e année, le 1^{er} septembre 2019 pour la 4^e année, le 1^{er} septembre 2020 pour la 5^e année et le 1^{er} septembre 2021 pour la 6^e année)



●●● Titre visé et type d'enseignement

Le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire général et technique de transition (CESS G / TTR).

Tout·e candidat·e à l'examen de français du CESS G / TTR est censé·e avoir pris connaissance des consignes d'examen qui suivent.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

2. Organisation de l'examen de français

●●● Modalités de passation

Type d'examen	1 partie ÉCRITE + 1 partie ORALE
Durée de l'examen	Partie ÉCRITE : 3 heures Partie ORALE : environ 45 minutes

●●● Aménagements raisonnables

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer les Jurys dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

●●● Matériel

● Partie écrite de l'examen

Il est **nécessaire** que les candidats soient en possession de l'essai sur lequel porte l'examen en **version papier** (voir la page 16 de ces consignes). Les versions numériques ne seront pas autorisées. L'essai peut **éventuellement** contenir des signets (sur lesquels il n'y aura rien d'écrit) ainsi que des passages surlignés, soulignés ou encadrés. **Il ne peut contenir aucune annotation.**

Aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

● Partie orale de l'examen

Les candidats ne seront convoqués à la partie orale que s'ils ont préalablement présenté la partie écrite.

Pour la partie orale, les candidats **devront** être en possession des œuvres dont il est question dans les modalités présentées ci-dessous, dans la partie « 2. Épreuve orale » (p. 11 et suivantes). Ces œuvres devront être en version intégrale et en format papier. Les versions abrégées ou numériques ne seront pas acceptées.

Ces œuvres peuvent contenir **éventuellement** des signets (sur lesquels il n'y aura rien d'écrit) ainsi que des passages surlignés, soulignés ou encadrés. **Elles ne peuvent contenir aucune annotation.**

Tableau récapitulatif pour le matériel

	Partie écrite	Partie orale
Requis	<p>Matériel de base d'écriture. L'essai en version papier sans aucune annotation. Dictionnaire de poche. Bescherelle (conjugaison). Correcteur orthographique.</p>	<p>Les œuvres retenues par chaque candidat·e en version intégrale et en version papier (obligatoire).</p>
Refusé	<p>Versions numériques des outils et de l'essai.</p> <p>Analyses, notes et résumés divers.</p>	<p>Version numérique ou abrégée des œuvres retenues par le ou la candidat·e.</p> <p>Analyses, notes et résumés divers.</p>

3. Consignes

Rappel préalable : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie–Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

Précisions sur les termes utilisés :

L'expression « unité d'acquis d'apprentissage » (UAA) désigne « un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué ».

L'expression « acquis d'apprentissage » désigne « ce qu'un candidat sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».

Le terme « compétence » désigne « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ».

3.1 Épreuve écrite

L'épreuve écrite prend pour base un essai qui change à chaque session d'examen et qui sera le même pour tous les candidats. Le titre de l'essai sera à chaque fois annoncé dans les consignes en vigueur pour le cycle concerné (voir page 16 de ces consignes).

C'est l'essai qui déterminera la thématique des différentes parties de l'examen. L'épreuve se déroulera **avec l'essai mais sans notes**.

L'essai doit avoir été lu et préparé, même si les candidats peuvent en disposer lors de l'examen écrit. Pour ce faire, il est recommandé de suivre les conseils méthodologiques présents à la page 18 de ces consignes.

Voici la description des différentes parties de l'examen ainsi que des UAA, des compétences à développer et des productions écrites qui y sont associées.

3.1.1 Partie 1 : questionnaire sur l'essai

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier une réponse à l'écrit.	Justifier par écrit une réponse à une question ou à une consigne.
UAA1 Rechercher, collecter l'information et en garder des traces	Pour vérifier une information, répondre à une question, réaliser une tâche : naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates avec références si elles sont demandées.
UAA2 Réduire, résumer, comparer et synthétiser	Etablir un tableau comparatif entre deux ou plusieurs objets. Rédiger un résumé ou une réponse synthétique.
UAA3 Défendre une opinion par écrit	Prendre position par rapport à une opinion et argumenter.

Il s'agira de manifester sa compréhension et sa maîtrise des propos de l'essai ou d'une partie de l'essai mais aussi de pouvoir se positionner par rapport aux propos de l'essai. Notamment dans le cadre des UAA0 et 1, les candidats devront répondre à des questions et justifier leurs réponses, notamment à l'aide d'un ou plusieurs extraits de l'essai. Par conséquent, les candidats devront maîtriser les règles relatives à la citation et au référencement d'un document imprimé.

3.1.2 Partie 2 : synthèse OU argumentation

Selon la thématique de l'essai, la deuxième partie de l'examen demandera de produire :

- **soit** une synthèse de textes (UAA2) ;
- **soit** une argumentation (UAA3).

Les candidats à l'épreuve doivent donc se préparer aux deux éventualités. Il n'y aura qu'une seule proposition de tâche d'écriture, les candidats ne pourront pas choisir.

3.1.2.1 La synthèse de textes

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA2 Réduire, résumer, comparer et synthétiser	Rédiger une réponse synthétique à une (des) question(s) sur la base d'un corpus de documents

Une synthèse a pour but de sélectionner des informations dans plusieurs textes de manière à répondre à une ou des questions posées qui constitue(nt) le sujet.

Par exemple :

- « En quoi les différentes conceptions du voyage présentées dans les documents s'opposent-elles et en quoi se rejoignent-elles ? »,
- « Le recyclage, les achats de seconde main, le vintage... rencontrent aujourd'hui un large succès. Comment les documents du portefeuille expliquent-ils ce phénomène ? ». ²

Faire une synthèse implique :

- une sélection d'informations pertinentes par rapport au sujet parmi **plusieurs textes donnés**,
- une reformulation concise et structurée desdites informations,
- la mise en relation des informations sélectionnées (la synthèse **n'est pas une succession de résumés**),
- le respect d'une longueur imposée.

Les textes qui serviront de support à la synthèse seront présentés dans un portefeuille de documents distribué en même temps que la copie de l'examen. Un extrait de l'essai pourra

² Ces exemples sont issus de diverses épreuves externes du CESS G / TTR français consacrées à la synthèse de textes. Les annales des épreuves externes du CESS G / TTR français sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26846&navi=3460#20>

figurer dans ce dernier. Comme les candidats doivent avoir l'essai avec eux, l'extrait ne sera pas reproduit dans les documents.

Voici un exemple de grille pour l'évaluation d'une synthèse qui respecte les critères du programme en vigueur. Attention au fait que cette grille peut subir des adaptations selon la tâche demandée.

Exemple de grille de correction pour la synthèse :

Critères	Indicateurs	
Lisibilité		Écriture lisible Mise en page
Pertinence (ce critère correspond à au moins 50% du total des points)	1. Sélection et reformulation	1.1 Sélection et présentation pertinente et suffisante des informations par rapport à la question posée (y compris l'attribution des propos à leur·s auteur·e·s) 1.2 Informations reformulées et fidèles par rapport aux textes sources 1.3 Reformulation concise 1.4 Énonciation distanciée
	2. Organisation des informations	2.1 Introduction présentant clairement le sujet de la synthèse ainsi que les intervenants 2.2 Mise en relation des informations sélectionnées 2.3 Organisation cohérente des éléments demandés 2.4 Conclusion récapitulant la réponse apportée à la question posée par le sujet
Intelligibilité	3. Cohésion interne du texte	3.1 Anaphores 3.2 Connecteurs et transitions 3.3 Segmentation du texte
Recevabilité	4. Recevabilité linguistique	4.1 Orthographe 4.2 Syntaxe et ponctuation 4.3 Clarté et précision du lexique
	5. Recevabilité sociale	5.1 Respect de la longueur imposée 5.2 Soins de la copie

3.1.2.2 L'argumentation

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA3 Défendre une opinion par écrit.	Rédiger un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s). Rédiger une réclamation dans une relation asymétrique.

Le sujet d'argumentation demandera aux candidats :

- soit de réagir à une ou des opinions de tierces personnes,
- soit de faire valoir les raisons fondant une réclamation adressée à une personne qui leur est supérieure par le statut (relation asymétrique).

Le sujet d'argumentation sera en relation avec celui de l'essai. Les candidats **pourront** l'utiliser dans le cadre de leur argumentation.

Afin de rédiger au mieux leur argumentation, il est demandé aux candidats de maîtriser les aspects relatifs à la présentation, au contenu et à l'énonciation³ des types **d'écrits argumentatifs** suivants :

- La lettre ouverte,
- Le courriel,
- La lettre,
- L'article de presse comme un billet d'humeur, une chronique ou un éditorial,
- Le discours.

Les productions des candidats seront évaluées en fonction des critères fournis, à **titre indicatif**, dans les tableaux des pages suivantes. Les critères d'évaluation peuvent varier selon l'exercice d'écriture demandé.

³ Énonciation : production individuelle d'un énoncé dans des circonstances précises. Il s'agit donc d'adapter les éléments de l'énoncé aux circonstances d'énonciation : à qui s'adresse-t-on ? dans quel but ? dans quelle situation ? Par exemple, on adaptera au destinataire la formule d'appel (Madame la présidente, Messieurs...) et de politesse de sa lettre.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un avis argumenté en réaction à l'opinion d'un tiers :

Critères	Indicateurs	
Lisibilité		Écriture lisible Mise en page
Pertinence (ce critère correspond à au moins 50% du total des points)	1. Introduction	1.1 Présentation de la thématique 1.2 Présentation de l'opinion à laquelle on réagit et ses références 1.3 Présence d'une thèse pertinente à l'opinion à laquelle on réagit
	2. Développement personnel de chaque argument pertinent	2.1 Qualité du développement de l'argument 1 ⁴ 2.2 Qualité du développement de l'argument 2 2.3 Qualité du développement de l'argument 3
	3. Conclusion	3.1 La conclusion est pertinente et suffisante ⁵
	4. Énonciation	4.1 Énonciation adaptée à la situation de la communication
	5. Cohérence de l'argumentation	5.1 L'argumentation forme un tout cohérent, il n'y a aucune contradiction
Intelligibilité	6. Progression textuelle	6.1 La progression textuelle est logique
	7. Cohésion interne du texte	7.1 Anaphores 7.2 Connecteurs et transitions 7.3 Segmentation du texte
Recevabilité	8. Recevabilité linguistique	8.1 Orthographe 8.2 Syntaxe et ponctuation 8.3 Clarté et précision du lexique
	9. Recevabilité sociale	9.1 Respect de la longueur imposée 9.2 Soins de la copie

⁴ La qualité d'un argument se mesure à la clarté de sa formulation, aux subtilités de son développement (explicitation du raisonnement et du lien à la thèse, exemples adéquats et développés, contre-argumentation...) ainsi qu'à sa cohérence interne.

⁵ Au minimum, elle rappelle la thèse et l'argumentation tenue.

Exemple de grille pour l'évaluation d'une réclamation dans une relation asymétrique :

Critères	Indicateurs	
Lisibilité		Écriture lisible Mise en page
Pertinence (ce critère correspond à au moins 50% du total des points)	1. Introduction	1.1 Présentation du contexte de la réclamation 1.2 Présentation de la réclamation
	2. Développement personnel de chaque argument pertinent	2.1 Qualité du développement de l'argument 1 ⁶ 2.2 Qualité du développement de l'argument 2 2.3 Qualité du développement de l'argument 3
	3. Conclusion	3.1 La conclusion est pertinente et suffisante ⁷
	4. Énonciation	4.1 Énonciation adaptée à la situation de la communication
	5. Cohérence de l'argumentation	5.1 L'argumentation forme un tout cohérent, il n'y a aucune contradiction
Intelligibilité	6. Progression textuelle	6.1 La progression textuelle est logique
	7. Cohésion interne du texte	7.1 Anaphores 7.2 Connecteurs et transitions 7.3 Segmentation du texte
Recevabilité	8. Recevabilité linguistique	8.1 Orthographe 8.2 Syntaxe et ponctuation 8.3 Clarté et précision du lexique
	9. Recevabilité sociale	9.1 Respect de la longueur imposée 9.2 Soins de la copie

⁶ La qualité d'un argument se mesure à la clarté de sa formulation, aux subtilités de son développement (explicitation du raisonnement et du lien à la thèse, exemples adéquats et développés, contre-argumentation...) ainsi qu'à sa cohérence interne.

⁷ Au minimum, elle rappelle la thèse et l'argumentation tenue.

3.2 Épreuve orale

Cette épreuve est consacrée à la rencontre d'œuvres littéraires : romans et pièces de théâtre. Ces œuvres sont organisées en listes thématiques.

Chaque candidat-e préparera les **4 œuvres de la liste qu'il ou elle aura choisie** parmi les 2 listes disponibles (voir page 17). Il est recommandé que le candidat s'intéresse aux liens qui peuvent s'établir entre les œuvres de la liste.

Ces listes ne sont pas figées ; elles pourront être modifiées d'une session à l'autre. Les modifications qui seraient apportées à ces listes seront annoncées sur le site des Jurys dans des délais raisonnables.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES ŒUVRES :

1) Chaque candidat-e devra impérativement être en possession de TOUS les ouvrages de la liste choisie en version imprimée lors de l'épreuve. Les versions numériques ou audio ne sont pas admises. L'impossibilité de présenter TOUS les ouvrages de la liste choisie constitue un motif d'annulation de l'épreuve sans possibilité de report.

2) L'édition n'a pas d'importance du moment qu'elle présente le texte en version intégrale. Elle peut contenir (ou pas) un dossier pédagogique, des informations complémentaires sur l'œuvre, etc.

3) Les ouvrages ne peuvent pas être annotés. Ils peuvent en revanche contenir des signets ou des éléments surlignés, soulignés ou encadrés.

Il est demandé à chaque candidat-e d'adapter son comportement et sa tenue à la situation spécifique que constitue un examen oral.

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier une réponse. Expliciter une procédure mise en œuvre pour réaliser une tâche.
UAA2 Réduire, résumer ou comparer.	Résumer un texte pour informer autrui. Élaborer une comparaison à partir d'une paire d'objets.
UAA4 Défendre une opinion oralement et négocier.	Défendre oralement une position personnelle. Défense orale d'une position personnelle suite à une discussion.
UAA6 Relater et partager des expériences culturelles.	Relater une rencontre avec une œuvre culturelle avec appréciation personnelle motivée.

L'épreuve orale est constituée de deux parties :

3.2.1 L'expression orale de la rencontre avec une œuvre suivie d'un jugement de valeur et d'une discussion

Au moment de la passation de l'épreuve, l'examineur ou l'examinatrice choisira une première œuvre dans la liste sélectionnée par le ou la candidat-e. Il s'agira soit de l'œuvre 3, soit de l'œuvre 4 de la liste choisie.

Il sera demandé au / à la candidat-e de prendre la parole sans notes pendant une période comprise entre **2 et 3 minutes**. L'examineur/l'examinatrice ne posera pas de question pendant cette intervention qui sera préparée au préalable à domicile par le/la candidat-e.

L'intention de la communication du / de la candidat-e sera double :

- 1) relater sa rencontre avec l'œuvre,
- 2) procéder à un jugement de valeur portant sur l'intérêt qu'il y a à la (faire) lire.

Cette communication sera suivie par un débat avec l'examineur / l'examinatrice qui permettra au candidat d'approfondir et de défendre son point de vue.

3.2.1.1 Pour la relation de la rencontre avec l'œuvre, voici des éléments qui **peuvent** être abordés :

- présenter les raisons du choix personnel de l'œuvre / de la liste ;
- évoquer les éventuelles connaissances antérieures sur l'œuvre et / ou son auteur-e (commentaires positifs ou négatifs entendus ou lus, célébrité de l'œuvre...);
- évoquer son ressenti face à l'illustration de couverture, au paratexte ;
- faire la présentation de l'œuvre à travers un résumé pour signaler les éléments de l'œuvre marquants pour le / la candidat-e : personnages, intrigue, thèmes... ;
- faire part des éventuelles difficultés rencontrées lors de la lecture : relatives au texte (niveau de langue, longueur...), à la construction de l'histoire, au rythme, aux références culturelles non maîtrisées ayant nécessité des recherches... ;
- faire part de son ressenti pendant et après la lecture à travers un jugement de gout motivé pouvant porter sur l'intrigue, les personnages, les thèmes, le message éventuel délivré par l'œuvre, la construction de l'œuvre, l'identification à un personnage...

3.2.1.2 Pour le jugement de valeur : il ne s'agit plus de défendre un jugement de gout basé sur des critères personnels mais d'émettre **un jugement de valeur sur l'intérêt qu'il y a à (faire) lire l'œuvre**. Le jugement de valeur sera basé sur au minimum 2 arguments **développés**.

Voici, à titre indicatif, des éléments qui **peuvent** être abordés pour le jugement de valeur :

- L'originalité de l'histoire et / ou de sa construction, son caractère innovant ;
- La qualité du style de l'œuvre ;
- La contribution de l'œuvre au genre et / ou au mouvement auquel elle appartient (ex : grand roman policier, naturaliste...);
- La célébrité de l'œuvre dans l'histoire littéraire ou dans la culture ;

- La reconnaissance de l'œuvre par l'institution littéraire (avis émanant d'autres auteur·e·s ou de critiques, obtention de prix littéraires...);
- La place particulière de l'œuvre dans l'œuvre globale de l'auteur·e ;
- L'actualité, l'intérêt des thèmes et / ou de l'histoire ;
- ...

Attention : émettre un jugement de valeur implique de faire des recherches sur l'œuvre pour comprendre sa place dans la littérature et la culture.

Remarques :

- 1) Des éléments évoqués pour le jugement de gout peuvent être utilisés pour le jugement de valeur mais il faut clairement faire la différence entre les deux dans la communication.
- 2) Le jugement de valeur peut être différent du jugement de gout : on peut par exemple avoir détesté la lecture d'une œuvre parce qu'elle ne correspond pas à nos goûts personnels mais néanmoins lui reconnaître de l'intérêt, de la valeur.

3.2.1.3 Enfin, la communication du / de la candidat·e sera suivie d'une discussion avec l'examineur ou l'examinatrice qui permettra d'échanger des points de vue et d'approfondir l'argumentation développée par le jugement de valeur. Il est donc important de bien connaître l'œuvre pour pouvoir en discuter.

La prestation de chaque candidat·e sera appréciée en fonction des critères fournis, **à titre indicatif**, dans le tableau de la page suivante.

Relater sa rencontre avec une œuvre d'art, exprimer un jugement de valeur et discuter		
Recevabilité	linguistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des normes linguistiques : <ul style="list-style-type: none"> - Syntaxe de l'oral ; - Richesse et précision du vocabulaire.
	sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fluidité de parole : impression de parole spontanée. ▪ Registre de discours adapté à la situation de communication. ▪ Énonciation marquée (présence du JE). ▪ Communication para-verbale et non verbale adaptée à la situation. ▪ Prise en compte du point de vue de l'examineur / de l'examinatrice. ▪ Respect des valeurs humanistes et démocratiques. ▪ Respect de la consigne relative à la durée (entre 2 et 3 minutes) et gestion du temps de parole.
Audibilité		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume suffisant. ▪ Articulation suffisante. ▪ Débit adéquat.
Intelligibilité	Densité et clarté des informations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarté lexicale. ▪ Clarté syntaxique. ▪ Proportion acceptable d'éléments implicites.
	Cohésion textuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anaphores adéquates. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Clarté et organisation de l'exposé.
Pertinence (ce critère correspond à au moins 50% du total des points)	Adéquation du propos à son intention : relater sa rencontre avec une œuvre d'art et développer un jugement de valeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description de la rencontre personnelle avec l'œuvre à travers des éléments pertinents et suffisants : ressenti par rapport à l'œuvre avant la lecture, avis personnel pendant et après la lecture, présentation des éléments marquants de l'œuvre, présentation des éventuelles difficultés de lecture... ▪ Développement d'un jugement de valeur basé sur au moins 2 arguments pertinents et développés. ▪ Prise en compte du point de vue / des arguments de l'examineur / l'examinatrice et réaction appropriée.

⚠ Tous ces critères ne seront pas automatiquement évalués.

3.2.2. La sélection d'informations et la maîtrise des savoirs littéraires et culturels

L'examineur ou l'examinatrice choisira une deuxième œuvre dans la liste sélectionnée par le ou la candidat·e. Cette deuxième œuvre sera soit le numéro 1, soit le numéro 2 de chaque liste. L'examineur ou l'examinatrice posera plusieurs questions sur cette œuvre.

Les questions peuvent cibler :

3.2.2.1 L'œuvre et son auteur·e (intrigue, thèmes, message éventuel, personnages, auteur·e, construction narrative, cadre spatio-temporel, sources éventuelles de l'œuvre...) et les niveaux de compréhension de l'œuvre, de l'intrigue (UAA 0, UAA1 & UAA2).

Par exemple, *Roméo et Juliette* de William Shakespeare raconte non seulement l'histoire de deux jeunes empêchés de s'aimer (intrigue) mais symbolise aussi dans notre culture l'amour impossible (niveaux de compréhension de l'œuvre).

Le ou la candidat·e devra être capable de justifier ses éléments de réponse en exposant les raisons pour lesquelles il ou elle les juge valides.

3.2.2.2 Les savoirs disciplinaires et culturels en lien avec l'œuvre.

Il est attendu de chaque candidat·e qu'il ou elle ait une **connaissance théorique des savoirs relatifs au genre** (roman ou pièce de théâtre) **et au(x) mouvement(s) artistique(s) en lien avec les œuvres.**

En effet, le référentiel impose que plusieurs mouvements soient abordés au 3^e degré au cours de français ⁸ : **l'Humanisme**, les **Lumières**, le **réalisme** et le **surréalisme**.

Ce à quoi s'ajoutent pour le programme de la FWB ⁹ les mouvements **classique** et **romantique** en les situant par rapport au **baroque**, le **naturalisme** ainsi que des contenus culturels organisés autour de concepts majeurs comme **l'Homme et l'individu**, la **Raison**, la notion de **modernité**. Dans le cadre de ces concepts et en fonction de l'œuvre, d'autres mouvements peuvent être concernés.

Le-s mouvement-s et / ou concept-s au-x-quel-s se rattachent les œuvres 1 et 2 est / sont précisé-s entre parenthèses dans le tableau de la page 17. Chaque candidat·e devra être capable de reconnaître dans l'œuvre présentée les traits majeurs du ou des courant-s au-x-quel-s l'œuvre appartient mais aussi de son genre (roman ou pièce de théâtre).

Par exemple, le ou la candidat·e interrogé·e sur *Le Cid* de Pierre Corneille devra maîtriser les connaissances relatives au classicisme, au théâtre classique mais aussi aux spécificités du texte théâtral (didascalies, monologue, quiproquo, etc.)

3.2.2.3 Une appréciation personnelle motivée (UAA4 et UAA6).

⁸ Cf. p. 63 du **référentiel** disponible à l'adresse suivante :

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf>

⁹ Cf. p. 63 du **programme** disponible à l'adresse suivante :

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf>

4. Évaluation

●●● Pondération

Épreuve écrite sur 60 points + épreuve orale sur 40 points = total sur 100 ramené sur 20.

5. Annexes

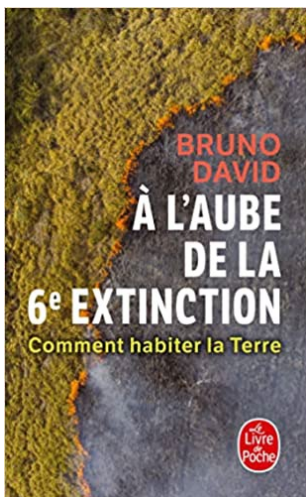
●●● Exemples d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.

Les candidats pourront trouver dans les annales des épreuves externes du CESSG / TTR des exemples de tâches d'écriture semblables à celle qui leur sera proposée (synthèse ou argumentation).

Voici le lien de la page proposant ces anciennes épreuves externes (choisir l'option « TT ») : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26846&navi=3460#2022>

●●● Lectures



5.1 Épreuve écrite : titre de l'essai pour le 2^{ème} cycle 2022–2023

L'essai retenu est « A l'aube de la 6^e extinction – Comment habiter la Terre » par Bruno David (2021).

L'essai est le même pour TOUS les candidats. L'édition importe peu tant qu'elle présente le texte intégral.

Attention : il est essentiel d'avoir non seulement lu mais aussi bien préparé cet essai. En effet, il fera l'objet non seulement de questions de compréhension mais il en sera également question dans le cadre de la tâche d'écriture (synthèse ou argumentation). Pour savoir comment préparer un essai, référez-vous aux conseils méthodologiques donnés en page 18.

5.2 Épreuve orale : œuvres littéraires

Le ou la candidat-e devra choisir une liste parmi les 2 propositions décrites ci-dessous : liste A ou liste B. Chaque liste est composée de quatre œuvres.

Ces listes **sont valables pour le 2^{ème} cycle de l'année 2022–2023 (de février 2023 à juillet 2023)**. Pour les cycles suivants, des mises à jour sont possibles. Merci de consulter le site régulièrement.

Chaque candidat-e doit se présenter à l'examen oral muni-e de TOUS les livres de la liste choisie en version imprimée. S'il ou elle n'a pas TOUTES les œuvres, l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report.

	Liste A : Destins de femmes	Liste B : Des héros et des choix
Œuvre 1	Jean Anouilh, <i>Antigone</i> (homme et individu, modernité théâtrale, tragédie)	Pierre Corneille, <i>Le Cid</i> (classicisme / baroque, tragédie et tragicomédie, homme et individu)
Œuvre 2	Gustave Flaubert, <i>Mme Bovary</i> (réalisme)	Albert Camus, <i>L'Étranger</i> (homme et individu, modernité romanesque, philosophie de l'absurde)
Œuvre 3	Djaïli Amadou Amal, <i>Les impatientes</i>	Pierre Lemaître, <i>Au revoir là-haut</i>
Œuvre 4	Madeleine Bourdouxhe, <i>La femme de Gilles</i>	Giuseppe Santoliquido, <i>L'audition du docteur Fernando Gasparri</i>

●●● Conseils

Comment bien se préparer pour la partie de l'examen écrit réservée à l'essai?

Première étape : une lecture approfondie en trois temps.

- Une première lecture découverte durant laquelle le lecteur ou la lectrice se laisse interpeller par le propos de l'auteur/autrice et au terme de laquelle il ou elle aura fait la distinction entre essai à dominante argumentative et essai à dominante informative;
- une seconde lecture qui suppose une prise de notes structurée selon les titres et sous-titres de la table des matières et / ou selon le développement voulu par l'auteur ou l'autrice ;
- une troisième lecture qui sera une lecture de vérification des informations prises en notes et structurées selon le plan de présentation de la table des matières et / ou selon le développement voulu par l'auteur ou l'autrice.

Deuxième étape : une phase de questionnement personnel sur les notes prises pour vérifier leur pertinence :

- Les notes sont-elles formulées avec clarté ?
- Les références historiques, littéraires, scientifiques, ... relevées dans l'essai sont-elles explicites ?
- Les exemples retenus sont-ils pertinents ?
- etc.

Troisième étape : une phase d'appropriation des notes.

En suivant le plan de la table des matières et sans devoir recourir à ses notes, le ou la candidat-e sera à même de compléter les différentes rubriques du tableau ci-dessous :

Si l'essai est à dominante argumentative (à déterminer selon l'essai imposé)	Si l'essai est à dominante informative (à déterminer selon l'essai imposé)
Thèse de l'auteur/de l'autrice	Thème
Elaboration de la réflexion : Arguments développés et informations avancées (à mettre en relation avec la structure de l'essai)	Elaboration de la réflexion : Informations principales avancées (à mettre en relation avec la structure de l'essai)
Exemples cités	Compléments d'information apportés

●●● Récapitulatif

ÉPREUVE ÉCRITE :

Durée : 3 heures

Total des points : 60

1. Questionnaire sur l'essai. L'épreuve se déroule **avec l'ouvrage** ; cela implique de maîtriser les règles relatives à la citation et au référencement d'un document imprimé (UAA0, UAA1, UAA2, UAA3).

2. Synthèse **ou** argumentation.

Rédiger une réponse synthétique à une question en relation avec la problématique de l'essai à partir d'un portefeuille de textes (UAA2) ;

OU rédiger un avis personnel argumenté sur un sujet donné en rapport avec la problématique de l'essai (UAA3) ;

OU rédiger une réclamation dans une relation asymétrique (sujet en relation avec la problématique de l'essai) (UAA3).

Attention : il n'y aura qu'une seule tâche d'écriture proposée pour la partie 2 (pas de choix).

ÉPREUVE ORALE :

Durée variable : + / – 40 minutes

Total des points : 40

Une liste d'œuvres à choisir parmi les propositions en page 17 et à préparer.

Le ou la candidat-e doit être en possession de tous les ouvrages de sa liste en version imprimée à l'examen oral. Si ce n'est pas le cas, l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report.

A. Expression orale de la rencontre avec une œuvre suivie d'un avis argumenté et d'une discussion : à partir d'une des œuvres (choisie par l'examineur ou l'examinatrice entre l'œuvre 3 ou 4), prendre la parole pendant 2 à 3 minutes pour relater sa rencontre avec l'œuvre et exprimer un jugement de valeur à son propos. La communication sera suivie par un débat avec l'examineur ou l'examinatrice pour échanger et approfondir les arguments (UAA 2, UAA 4 et UAA 6).

B. Sélection d'informations et recours aux savoirs littéraires et culturels en vue de répondre à des questions : à partir d'une seconde œuvre (également choisie par l'examineur ou l'examinatrice parmi l'œuvre 1 ou 2 de la liste), répondre à des questions et justifier ses réponses (UAA 0, UAA 1, UAA 2, UAA 4, UAA 6).

Bonne préparation !

●●● Dispense partielle

⚠ Les matières Français, Langue moderne I et Langue moderne II sont composées d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. L'épreuve écrite représente 60% de la note globale de la matière et l'épreuve orale 40%. **À partir du cycle 2022-2023/1**, les candidats qui n'ont pas obtenu une note globale de 10/20 ou plus en **Français**, en **Langue moderne I** et/ou en **Langue moderne II** pourront obtenir une **dispense partielle** dans la matière à condition :

- d'avoir participé à l'examen écrit et l'examen oral de la matière lors du même cycle ;
ET
- d'avoir obtenu minimum 30/60 à l'examen écrit de la matière ou d'avoir obtenu minimum 20/40 à l'examen oral de la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen écrit ne devra plus présenter que l'examen oral pour réussir la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen oral ne devra plus présenter que l'examen écrit pour réussir la matière.

La dispense partielle sera indiquée dans la colonne *Cycle dispense* de la notification officielle des résultats et du relevé de notes envoyé par courrier postal.

Elle sera indiquée de la manière suivante :

Exemple :

Matricule : 5420221094155

Français	Inscrit	8	22-23/1-DE-32/60
Mathématique	Dispensé	10,5	2021-2022/2
Langue moderne I - Anglais	Inscrit	9	22-23/1-DO-29/40
Sciences	Dispensé	11	2021-2022/2
Formation historique et géographique	Inscrit	13	2022-2023/1
Sciences sociales	Inscrit	5	/

Décision : Ajournement

➤ Français : 22-23/1-DE-32/60

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.

DE = dispense de l'examen **écrit**.

32/60 = note obtenue à l'examen écrit.

En obtenant 8/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 32/60 à l'examen écrit, la dispense de l'examen écrit est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat devra obtenir au minimum 18/40 à l'examen oral pour réussir la matière (32/60 + 18/40 = 50/100).

➤ Langue moderne I - Anglais : 22-23/1-DO-29/40

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.

DO = dispense de l'examen **oral**.

29/40 = note obtenue à l'examen oral.

En obtenant 9/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 29/40 à l'examen oral, la dispense de l'examen oral est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat devra obtenir au minimum 21/60 à l'examen écrit pour réussir la matière (29/40 + 21/60 = 50/100).